

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 20 JUIN 2024 - A 18 H 30

Le 20 juin 2024 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Annie BERQUER (arrivée à 19 h 54) Brigitte VIOLET, David BLONDIN, Valérie RENIER (arrivée à 18 h 46), Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI.

Absents excusés : Annie BERQUER (arrivée à 19 h 54), Cindy BARBÉ, Romain HÉMART, Valérie RENIER (arrivée à 18 h 46), Hélène LARBI, Nathalie DUMONT

Absent : Richard VACOSSAINT

Pouvoirs :

- Cindy BARBÉ donne pouvoir à Jean-Charles VITAUX,
- Romain HEMART donne pouvoir à Denis ROUTIER,
- Nathalie DUMONT donne pouvoir à Germain BOIVIN.

Quorum : Atteint

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Denis ROUTIER.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 est soumis au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

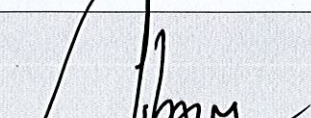
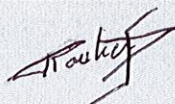
1. **Création d'un grade d'adjoint technique à temps non complet,**
2. **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique,**
3. **Demande de subvention au conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale (fonds d'appui aux communes 2022-2024) : sécurisation routière, réfection de la rue de l'Eglise et d'une partie de la rue de Mantes,**
4. **Demande de subvention au conseil départemental de la Somme au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementales pour la réfection de certains trottoirs, Grande rue,**
5. **Informations et questions diverses.**

1. Création d'un grade d'adjoint technique à temps non complet,

Arrivée de Madame Valérie RENIER à 18 h 46 et de Madame Annie BERQUER à 19 h 54.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service restauration et pour l'entretien de divers locaux à compter du 15 novembre 2024,

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son articles L313-1,

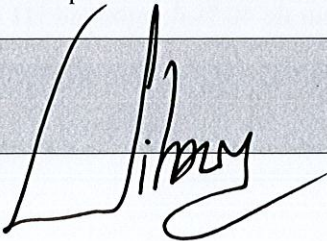
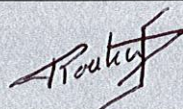
Vu le tableau des emplois, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative		
Rédacteur	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe faisant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie	1 TC
	----- Rédacteur	1 TC
Filière technique		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	2 TC
----- Adjoint technique	----- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	----- 1 TNC (27,5/35 ^{ème})
	----- Adjoint technique	----- 1 TC 1 TNC (12/35 ^{ème}) 1 TNC (20/35 ^{ème})
Filière animation		
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1 TNC (18/35 ^{ème})
Filière médico-sociale		
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 TNC (27/35 ^{ème})
Filière culturelle		
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 TNC (10/35 ^{ème})

- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels sur la base de l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou momentanément indisponibles dans les conditions qui ont conduit à la création au tableau des effectifs de l'emploi occupé.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-016.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

2. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création à compter du 01 juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 01 juillet 2024 au 30 septembre 2024 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle suffisante.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 370 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-017.

3. Demande de subvention au conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale (fonds d'appui aux communes 2022-2024) : sécurisation routière, réfection de la rue de l'Eglise et d'une partie de la rue de Mantes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

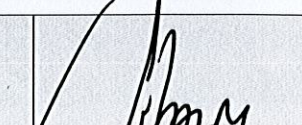
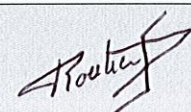
- D'adopter le projet de réfection de la Rue de l'Eglise (y compris la dépose des pavés en bas de cette rue) et d'une partie de la Rue de Mantes (du carrefour de la rue de la Mairie et de la rue de Mantes vers l'église). Il précise qu'il convient d'intégrer, (pour la partie située devant l'entrée de l'Eglise et allant jusqu'à la ferme), la plus-value concernant le terrassement supplémentaire et l'apport de 20 cm de GNT à 0/31 s'il n'y a pas de fondation sur celle-ci.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Somme au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 - rubrique « Aménagement des espaces publics » à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit 27 120.46 € arrondi à 27 120 €,
- D'arrêter le plan de financement suivant :
 - Subvention du Conseil Départemental 80 : 27 120.00 €
(40 % de 67 801.15 € HT)
 - Part revenant au maître d'ouvrage (TTC) : 54 241.38 €
(60 % de 40 681.15 € HT + la TVA 13 560.23 €)
- De demander une autorisation de commencement anticipé à réception du dossier déclaré complet,
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-018.

4. Demande de subvention au conseil départemental de la Somme au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementales pour la réfection de certains trottoirs, Grande rue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de travaux pour :
 - La réfection des trottoirs du n° 72 au 86 Grande Rue
 - La création de trottoirs entre le n° 59 et le 65 Grande Rue,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Somme au titre de l'Aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementales à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit 10 497 €,


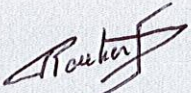
Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER		
-------------------------------------	---	---------------------------------	--	---

- Avoir contacté l'entreprise de transport local pour la réfection des descentes de gouttières sur le trottoir, la pousse d'arbres sur le bâtiment longeant la RD 1015, le logement insalubre attenant. De cet échange, Monsieur le Maire a été informé que la société avait cédé son activité. Des échanges sont prévus avec le nouveau propriétaire pour remédier à ces dysfonctionnements.

Questions diverses

- Madame BOINET :
 - Informe du report de la réunion de la commission des fêtes – animations – vie associative, prévue le 24 juin 2024,
 - Fait le point sur la cérémonie du 14 juillet (11 h rendez-vous au cimetière et 11 h 30 un pot sera offert par la municipalité sur la Placette des Moulins),
 - Propose de réfléchir sur l'animation pour le repas des aînés,
 - Demande qui a tondu le marais ? Réponse : un agriculteur par méconnaissance du territoire communal.
- Madame BERQUER :
 - Fait le point sur le passage du concours des villages fleuris. Le jury est venu à Beauchamps le 7 juin 2024. La commune est sélectionnée pour un second passage courant juillet,
 - Demande l'acquisition d'une fontaine à eau dans la salle de sports,
 - Souhaite l'installation de caméras au city-stade.
- Madame VIOLET :
 - Propose de solliciter l'association du Vimeu dans le futur lors d'un accroissement temporaire d'activité du personnel technique,
 - Fait le compte rendu du Conseil d'école réuni ce jour,
 - Informe s'être rendue à une réunion sur l'aide au logement. Des informations pourront être insérées dans le bulletin municipal.
- Monsieur MAILLARD :
 - Approuve les travaux de ralentissement effectués Rue du Lieu Dieu. Il ajoute cependant qu'il aurait aussi été opportun de surélever le passage protégé nouvellement créé car la vitesse de circulation persiste à ce niveau,
 - Signale qu'après le pont du piège à poissons des chevaux glissent et tombent, il faudrait que l'enrobé soit plus rugueux à cet endroit,
 - Demande à ce que des travaux soient réalisés après le pont du piège à poissons vers Gousseauville : les accotements sont endommagés. La commune a fait un signallement par balisage des trous en formation. Cependant cet accès est emprunté par les chevaux.
- Madame RENIER signale un retard du bus d'environ 10 minutes suite aux travaux rue d'Embreuille et un trou conséquent près du rond-point RD2/RD1015 suite aux travaux du SIEA Caux Nord Est.

La séance est levée à 20 h 07.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---